

CSA du 16 janvier 2024 de la DISI IDF



Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Tout d'abord nous souhaitons vous présenter nos meilleurs vœux en cette nouvelle année 2024.

L'année 2023 a été marquée par la lutte d'ampleur pour nos retraites avec des millions de personnes dans la rue pendant plus de cinq mois, mais aussi par nos luttes pour nos salaires, contre les violences policières, le racisme systémique, contre les projets écocides.

Elle a vu la poursuite d'un conflit au cœur de l'Europe et un autre s'ouvrir au Proche Orient qui meurtrissent les populations civiles.

Nous avons également vu se poursuivre les dérèglements climatiques dans le monde et plus près de nous dans des régions françaises durement touchées comme les hauts de France.

Les bouleversements climatiques nous obligent à une transformation rapide de la société de consommation.

L'année 2024 s'ouvre comme chaque année par la traditionnelle campagne d'élaboration des vœux pour les mouvements de mutation 2024, marquée par les nouvelles règles prévues dans les Lignes Directrices de Gestion.

Mouv' Rh fait son apparition après 2 années de report certainement dues à la complexité de ces nouvelles règles et à un manque de moyens informatiques que nous dénonçons constamment. De plus, cette année, alors que les agents doivent prendre connaissance des nouvelles règles de mutation, la période de la campagne a été raccourcie à 2 semaines et demie pour les cadres A et à 3 semaines pour les cadres B et C.

Cela consacre davantage la rupture d'égalité entre les agents. Il deviendra de plus en plus difficile pour un agent célibataire sans enfant et dont les parents sont en bonne santé, donc sans priorité et sans critère supplémentaire, d'obtenir son vœu.

Nous sommes toujours opposés aux postes au choix qui concernent désormais tous les cadres A dans les DISI. Là aussi nous sommes totalement dans une rupture d'égalité.

Sur le point évolution des effectifs, la DGFIP se satisfait « pour la première fois de son histoire » d'une évolution positive de ses emplois.

Dans notre syndicat, c'est une analyse amère que nous faisons avec 16528 postes supprimés depuis 2014, pour ne reprendre que la période 2014-2024.

Cette évolution positive n'est due qu'au simple transfert entrant de 348 emplois liés à des nouvelles missions dont la charge vient d'être confiée à la DGFIP (taxe d'urbanisme, taxes douanières, centres de gestion financière).

Cependant, si l'évolution des effectifs est positive dans l'informatique, c'est une véritable saignée que subit le reste du réseau. Ce qui ne va pas sans nous inquiéter, car les informaticiens sont des prestataires de service pour les directions.

Nous déplorons qu'une fois de plus, des recrutements massifs de contractuels servent à compenser le manque criant de fonctionnaires. Cela fait des années que les suppressions d'emplois s'enchaînent et s'additionnent, à tel point que le sous-effectif est devenu si important que nous ne pouvons plus former assez d'agents dans les ENFIP pour faire face aux besoins. Ceci est la conséquence des choix budgétaires et politiques des gouvernements qui se sont succédés depuis

vingt ans. Ainsi, ces choix peuvent se révéler coûteux pour l'administration, mais de manière générale contribuent à la perte de technicité des agents.

Concernant la DISI Île-de-France, 5 postes de contractuels sont transformés en poste d'IDIV titulaires, ces postes seront-ils toujours occupés par les mêmes agents qui les occupaient précédemment ? Sous quelle modalité les agents seront-ils recrutés ?

Par ailleurs, à la DGFIP le volume prévisionnel de sortie est de 6000 emplois, dont 2300 en radiation, démission, décès et sorties temporaires. Ce nombre nous interpelle. Pourriez-vous nous donner la ventilation de ce nombre à la DISI Île-de-France en nous détaillant le volet sorties temporaires ?

De plus, pourriez-vous nous donner le nombre d'agents partis à la retraite sur l'année 2023 ?

Nous avons aussi à voter le nouveau règlement intérieur de nos instances.

Comme vous pouvez vous en douter, celui-ci ne nous convient pas en l'état. Nous vous avons envoyé nos demandes de modification, même si vous nous avez indiqué que ce règlement n'était pas modifiable, alors que l'article 50 dispose des modalités pour procéder à des modifications. Cette manière de faire consistant à ne pas tenir compte des propositions des syndicats est illustrative de la conception du dialogue social à la DGFIP et du manque de respect envers les représentants du personnel.

Sur les moyens informatiques, les résultats de l'enquête de satisfaction informatique 2023 ont montré un recul de la satisfaction des agents de la DGFIP vis-à-vis de leur informatique, avec une baisse sensible sur les applications métiers. Il est inutile de revenir sur la campagne Gmbi qui fut désastreuse en termes d'image et de difficultés au quotidien pour les agents.

Dans ce contexte difficile, le rapport souligne tout de même la qualité de l'assistance informatique qui se maintient à un haut niveau de satisfaction (95 %).

Les résultats de l'enquête sont les conséquences de la perte de technicité des agents, du sous-effectif dans l'informatique ainsi que du sous-investissement chronique que nous avons cessé de dénoncer.

Pour revenir à nouveau à Noisiel, les agents sont toujours dans l'attente de la procédure indiquant comment utiliser les DATI. Nous vous rappelons que cette procédure est essentielle, étant donné que les DATI ne sont pas géolocalisables. Il est donc important que chaque acteur sache comment réagir.

Par ailleurs, quelles mesures de sécurité sont prises de manière générale pour assurer la sécurité des personnels restant seuls dans le cadre de leur travail ?

Une fois de plus, nous constatons que l'envoi du fichier de déclaration de télétravail ne respecte pas les règles de confidentialité : en effet, les motifs d'absences d'agents ont été envoyés à d'autres agents qui ne sont pas concernés.

Étant donné la résurgence de ces erreurs de traitement, il nous semble opportun qu'une procédure stricte soit mise en place pour encadrer la diffusion de ces éléments confidentiels.